

Cour de

Tribunal de

Section

**Demande de bénéfice des
redevances financières du fonds de la pension alimentaire¹.**

(Article 4 de la loi n° 15-01 du 13 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 4 janvier 2015 portant création d'un fonds de la pension alimentaire)

**Monsieur le président
de la section des affaires familiales**

Nom et Prénom (s) du bénéficiaire² :
.....
.....
.....

Adresse :
.....
.....

Nom et Prénom du débiteur de la pension :

Adresse (en cas de méconnaissance de son domicile, mentionner son dernier domicile connu) :
.....
.....

Profession :

Détermination du mode de paiement : (virement bancaire, postal ou autre) :
.....

Signature du bénéficiaire

1 - Cet imprimé est disponible sur les sites électroniques du ministère de la justice et des cours. Il est également disponible auprès du tribunal compétent.

2- La femme à qui une pension alimentaire à été octroyée par jugement et /ou les enfants sur lesquels s'exerce le droit de garde ; représentés par la femme exerçant le droit de garde.